

de la ville de Springhill. J'ai transmis aux chemins de fer Nationaux du Canada les nouvelles observations qu'on m'a formulées. On a aussi discuté de cette question avec les autorités provinciales, mais tout ce que je puis dire pour le moment c'est que la question fait encore l'objet d'une étude fort soignée.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

REQUÊTE VISANT À L'INCLUSION D'UN TRONÇON DE ROUTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Puisque j'ai la parole, on me permettra peut-être de demander au ministre des Travaux publics s'il peut répondre à ma question d'hier.

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): En réponse au député, monsieur l'Orateur, je dirai que le représentant de Comox-Alberni a posé une question semblable à l'ancien ministre des Travaux publics. La réponse vaut toujours et la voici: le tracé de la route transcanadienne a été fixé par la province de Colombie-Britannique à la mise en vigueur de l'accord, et à chaque renouvellement de cet accord, le tracé a été confirmé et il a été énoncé dans l'Annexe A du contrat, l'année dernière. Ce traité va de Nanaïmo à Victoria, dans l'île de Vancouver. Par conséquent le député se rendra compte qu'on ne peut invoquer la loi sur la route transcanadienne pour autoriser de nouveaux tronçons.

En fait, nous serions reconnaissants à la province de Colombie-Britannique de terminer dès que possible le long tronçon qui reste encore à aménager. Je répète qu'à ce sujet, le gouvernement fédéral a affecté plus de 100 millions de dollars à la construction de cette route dans la province.

M. Howard: Une autre question. Puis-je demander au ministre, à propos de la question posée par le député de Comox-Alberni au prédécesseur du ministre, si ces questions ont été déterminées par des télégrammes ou des communications du ministre de la Voirie, ou si le télégramme dont il parle se rapporterait d'une certaine façon aux incidents d'Esquimalt-Saanich?

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, j'admire la perspicacité du député qui a posé cette question. Il me semble que le ministre de la Voirie de Colombie-Britannique est toujours en train de lancer des ballons d'essai sur le terrain politique.

[L'hon. M. Balcer.]

LA FONCTION PUBLIQUE

CHARGÉ DES RELATIONS PUBLIQUES PRÈS LE HAUT COMMISSAIRE DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je semble avoir eu beaucoup de difficulté avec les sténographes officiels, hier. Pourrais-je apporter une autre correction? A la page 4777 du compte rendu, à l'occasion d'une question que j'ai posée au premier ministre, on me prête les mots suivants: «le traitement et les possibilités de promotion de M. Stepler», alors que j'ai dit «le traitement et l'allocation de dépenses». Le premier ministre est-il en mesure de répondre à ma question?

M. l'Orateur: Si l'honorable député lit le compte rendu, il constatera que j'ai proposé plus loin que la question soit inscrite au *Feuilleton*. J'ajouterai que le temps de la Chambre est précieux et que l'on ne devrait pas retarder les travaux pour apporter au compte rendu des corrections sans importance. Il est loisible à tout député de se rendre chez l'éditeur pour y lire le texte de son discours et y apporter des corrections le jour même où il l'a prononcé. Il est également possible d'apporter des corrections au texte lors de la révision définitive. Par conséquent, j'estime que tous les honorables députés devraient retarder la Chambre le moins possible pour apporter des corrections au compte rendu.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel qui m'intéresse particulièrement et intéresse tous les honorables députés. Je ne puis retrouver actuellement la citation exacte dans le compte rendu, mais je me souviens d'une déclaration que Votre Honneur a faite au cours d'une séance précédente, alors que vous avez fait des remontrances aux honorables députés parce qu'ils se rendaient chez l'éditeur corriger le compte rendu. A cette occasion, vous aviez soutenu que c'est à la Chambre qu'il faut apporter des corrections au hansard.

Des voix: Non.

M. Howard: Oui.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

VISITE DU PREMIER MINISTRE D'ISRAËL AU CANADA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir aux motions à cause d'une autre annonce que j'ai à faire au sujet d'une visite au Canada?